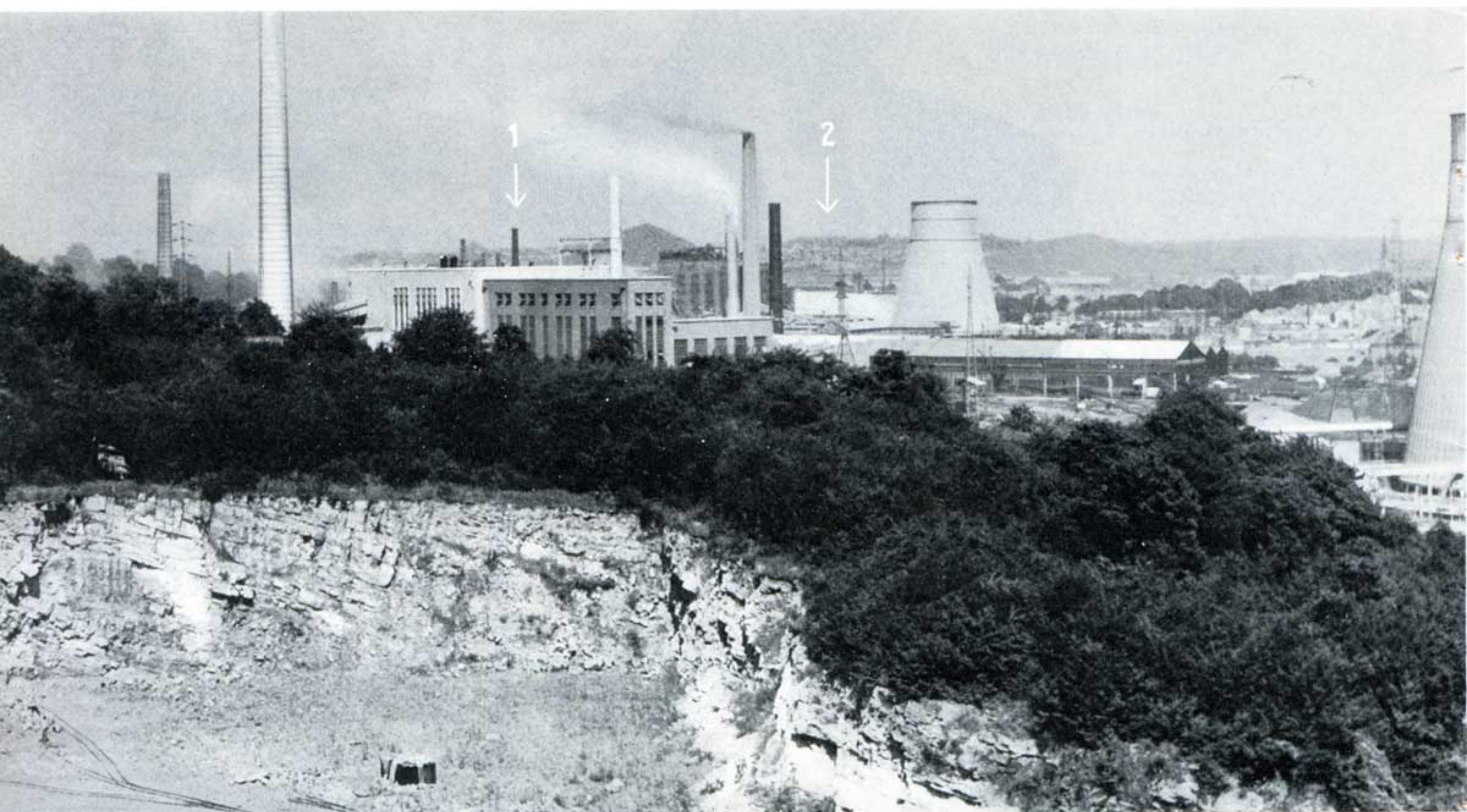


Cette photo panoramique montre, de gauche à droite, les centrales électriques « Intercom » (1) et « Intersambre » (2). celle-ci cachant la centrale « Monceau-Fontaine »; à droite, les installations ferroviaires de Marchienne-Zone (3). A l'avant-plan, à droite, le parc à charbons d'Intercom (4).

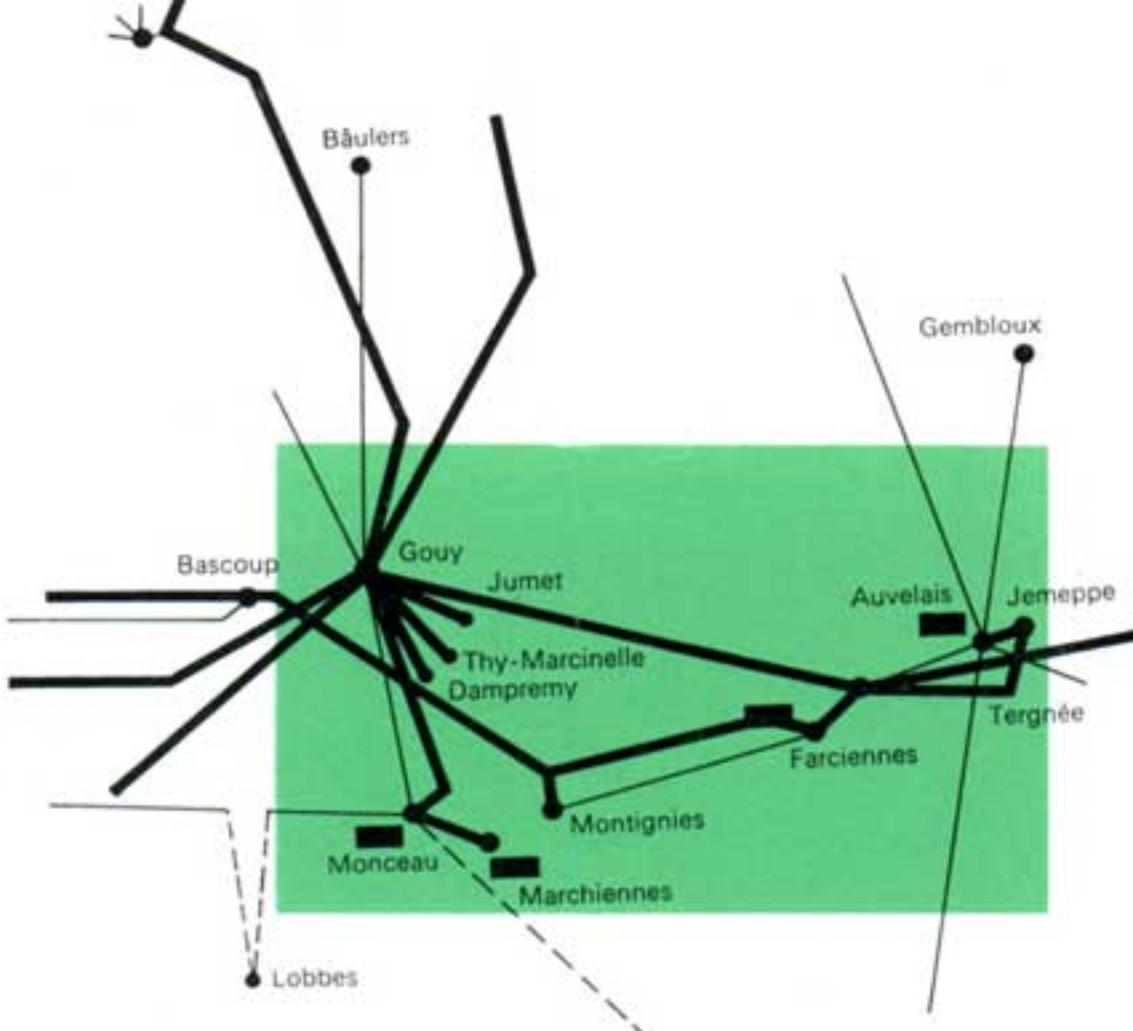


Les puissantes centrales électriques du bassin de Charleroi et de la Basse-Sambre restent orientées vers le chemin de fer pour leur alimentation en combustibles.

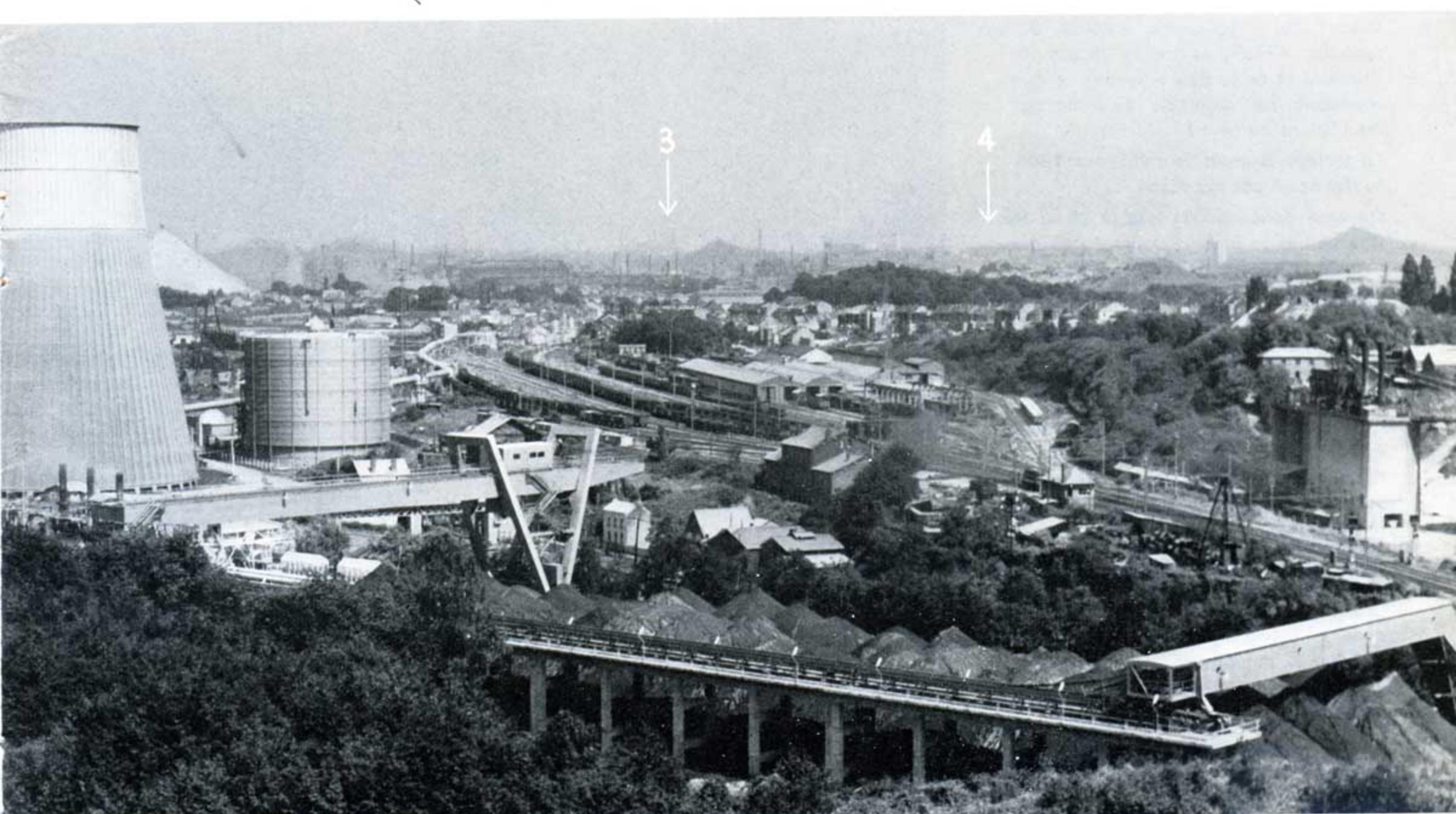
Débordant d'activité industrielle et disposant d'importants gisements houillers, le bassin de Charleroi et de la Basse-Sambre se sont trouvés de bonne heure dans une situation propice à un développement considérable de la production et de la distribution de l'énergie électrique.

Avant d'en déterminer les ressources électriques actuelles et leur développement prévisible à moyenne échéance, voyons brièvement comment est organisé ce secteur de base de l'économie carolorégienne.

L'électricité est produite dans le bassin de Charleroi par des sociétés de production et de distribution publique, par l'Union des Centrales Electriques du Hainaut et par ses affiliés comprenant les



Réseau électrique à haute tension.



sociétés charbonnières, sidérurgiques ou chimiques de la région.

Les premières subvientent essentiellement aux besoins de la distribution publique à partir de centrales électriques leur appartenant exclusivement. Elles sont représentées dans le pays de Charleroi par les centrales de Farceniennes et de Monceau de la Société Intercommunale Belge de Gaz et d'Electricité (Intercom) et par la Société « Esmalux » à Auvelais affiliée à l'U.C.E.H.

L'Union des Centrales Electriques du Hainaut, de son côté, groupe les auto-producteurs d'énergie électrique et satisfait les besoins des grands secteurs industriels de la région de Charleroi. Elle possède une tranche de puissance dans la centrale électrique « Esmalux » en plus

de celles qu'elle détient dans les centrales minières C.E.T.E.C. et Intersambre.

Quant aux centrales minières, elles ont été créées par les charbonnages avec l'aide financière de la CECA et des grands organismes parastataux de crédit en vue de fournir à ces charbonnages, dans les meilleures conditions économiques, l'énergie électrique dont ils ont besoin, et de leur permettre de valoriser leurs bas-produits charbonniers. Ce sont, dans le bassin de Charleroi la centrale minière « Intersambre » réalisée par les charbonnages de l'ouest de Charleroi et la Centrale Thermique Minière de l'Est de Charleroi « Cetec » de Farceniennes à laquelle sont intéressés neuf charbonnages de l'Est de Charleroi.

L'Intercom et l'U.C.E.H. y ont des parti-

pations. L'électricité produite par les deux centrales minières est déversée dans les réseaux de l'Intercom et de l'U.C.E.H. qui en assurent l'écoulement après avoir satisfait aux besoins des charbonnages coopérateurs.

Les centrales électriques du bassin de Charleroi et de la Basse-Sambre sont reliées à un réseau puissant de lignes à haute tension qui en assure l'interconnection sur le plan non seulement régional, mais également national et international et les intègre aux réseaux électriques allemands, hollandais, luxembourgeois et français par l'intermédiaire des postes de Jupille, d'Aubange et de Gouy.

Il convient de souligner que, de même que l'Union des Centrales Linalux à Liège et que l'Intercom et l'EBES à Schelle,

l'Union des Centrales Electriques du Hainaut dispose d'un poste de répartition ou d'un service de dispatching qui coordonne la production et le transport de l'électricité de toutes les centrales du sud intégrées dans les Unions de Centrales de Liège à Tournai. Ces services sont reliés au dispatching central de Bruxelles qui assure la même fonction sur le plan national.

Quelle est la puissance installée des centrales électriques de la région de Charleroi et de la Basse-Sambre et que représente cet ensemble vis-à-vis des installations du pays ?

Le tableau ci-après fournit, pour 1964, la réponse à ces questions.

On peut donc déduire que le pays de Charleroi et la Basse-Sambre possèdent près de 17 % de la puissance installée en Belgique.

Les centrales électriques de la région de Charleroi sont approvisionnées en combustibles en grande partie par chemin de fer. Seule la centrale d'Auvelais « Esmalux » n'ayant pas de raccordement direct à la voie ferrée reçoit ses charbons essentiellement par eau et par route.

En 1964, les réceptions totales de combustibles solides par les grandes centrales de production et de distribution publiques et les centrales minières du pays de Charleroi se sont élevées à 1.190.000 T. dont le chemins de fer a transporté 860.000 T., de sorte que la participation de celui-ci dans l'ensemble du trafic s'est élevée à 72 %.

Bien que disposant d'une puissance installée déjà considérable, les sociétés d'électricité de la région de Charleroi entendent pouvoir faire face à l'accroissement des besoins en énergie électrique, lequel ne manquera pas de se manifester dans les prochaines années, parallèlement à l'expansion industrielle.

La Société « Intercom » vient, en décembre 1964, de mettre en service à Monceau son nouveau groupe de 115 Mw, ce qui a eu pour résultat de porter la puissance de ses installations à 220 Mw. L'Union des Centrales Electriques du Hainaut vient de démarrer avec son programme de construction de nouveaux moyens de production, en ouvrant les chantiers destinés à l'édification d'une centrale sur le terrain du rivage des Charbonnages d'Amercoeur à Roux, capable de recevoir quatre groupes, les deux premiers de 125 Mw. au début de 1968 et dans le courant des années 1968-1969 et deux autres ultérieurement de 250 Mw.

Centrales électriques	Localités	Puissances installées des centrales en activité		Raccordements au chemin de fer
		Mw	%/oo ¹	
1. Centrales de production et de distribution publiques.				
Intercom	Farciennes	90,-	18	Châtelineau (Fon)
	Monceau	220,-	44	Marchienne (Zone)
Esmalux	Auvelais	110,-	22	Tamines (Moignée)
2. U.C.E.H. et producteurs affiliés.				
– Forges de la Providence	Marchienne-au-Pont	59,-	12	Marchienne-au-Pont
– Ch. de Monceau-Fontaine	»	47,-	10	Marchienne-Zone
– Thy-Marcinelle	Marcinelle	27	5	Marcinelle
– Hainaut-Sambre	Couillet	22	4	Couillet
– Aciéries et Minières de la Sambre	Monceau-sur-Sambre	16,4	3	Monceau (Usines)
– Ch. du Centre de Jumet	Jumet	7,2	1,5	Roux
– Solvay	Couillet	7	1,5	Couillet
3. Centrales Minières				
– Intersambre	Marchienne-au-P.	115,-	23	Marchienne-Zone
– Cetec	Farciennes	110,-	22	Châtelineau (Fon)
Total Charleroi	»	830,6	166	
Total Belgique	»	5001,- ²	1000	

¹ du total en Belgique.

² Source : Annuaire Statistique de la Fédération Professionnelle des Producteurs et Distributeurs d'Électricité de Belgique.



72%

La S.N.C.B. est particulièrement attentive aux problèmes touchant à l'approvisionnement des centrales électriques en combustibles. Elle met tout en œuvre pour développer, à son profit, les courants de transports vers les installations existantes et pour s'assurer une participation satisfaisante dans les courants à destination des unités dont la construction est projetée.

Ce but est poursuivi tant sur le plan technique que sur le plan tarifaire. Des contacts fréquents sont établis entre les dirigeants des sociétés productrices d'électricité et ceux de la S.N.C.B., en vue de rechercher des solutions qui rencontrent au mieux les intérêts des parties en présence.

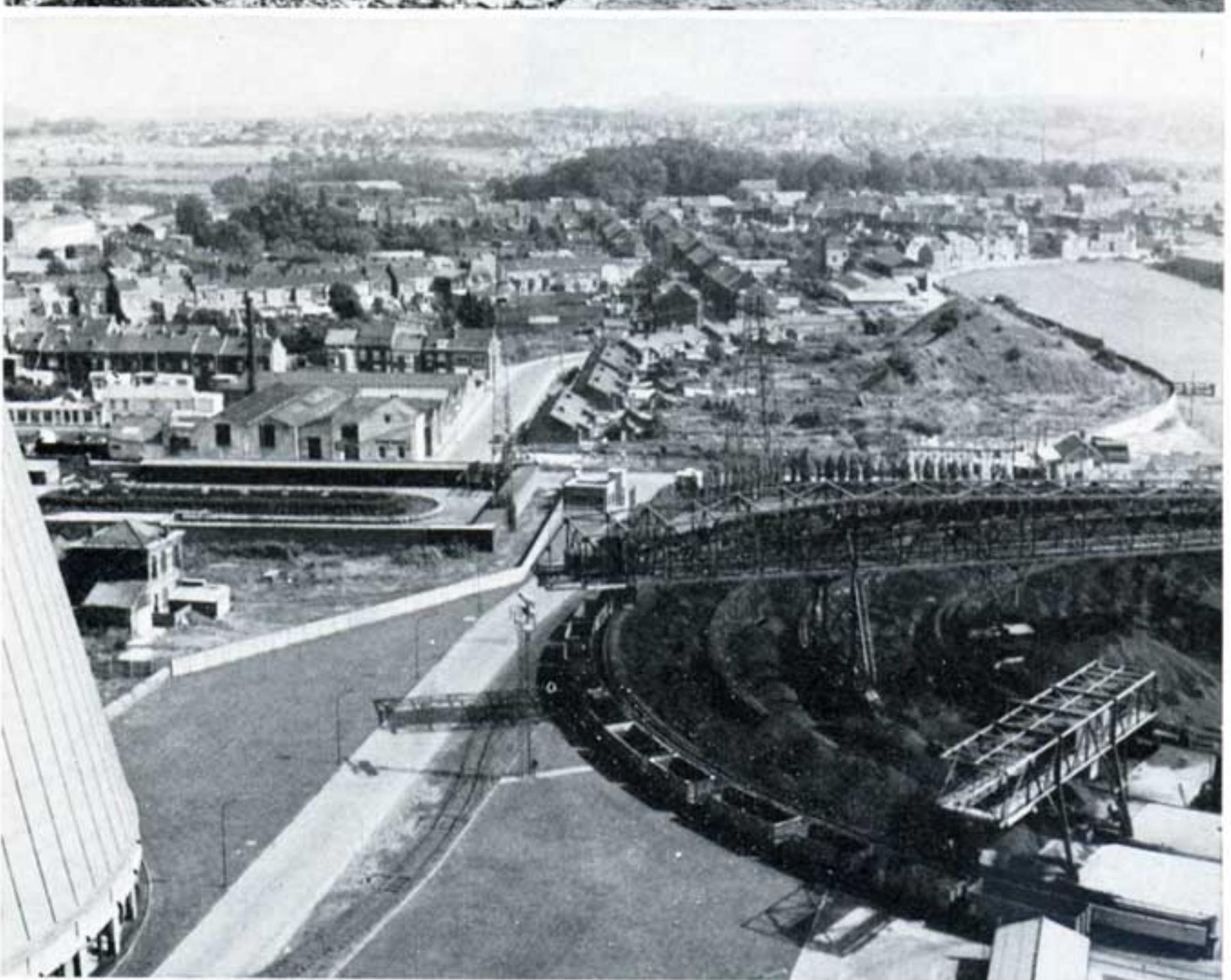
De ces contacts, on retiendra notamment que pour la centrale d'Auvelais, difficilement accessible par wagons dans l'état actuel des choses, on étudie la possibilité d'améliorer la liaison avec le réseau ferré et d'assurer l'approvisionnement de la centrale par wagons autodéchargeurs. Combinées à une adaptation judicieuse des tarifs de transport, ces réalisations permettraient à la S.N.C.B. de participer à concurrence d'au moins 70% dans le trafic des combustibles de la centrale considérée.

D'autre part, l'implantation de la nouvelle centrale sur le terrain du rivage des charbonnages d'Amercœur est étudiée en étroite collaboration avec la S.N.C.B. et se présente de façon d'autant plus favorable pour le chemin de fer que la gare de La Dochère à laquelle la centrale électrique sera raccordée, dispose d'un faisceau de voies suffisant pour répondre très largement aux besoins du trafic.

Quant à la solution des problèmes relatifs à l'approvisionnement des centrales « Intercom » du groupe de Charleroi, elle est conçue suivant un plan d'ensemble que nous avons exposé en détail dans notre numéro d'octobre 1964.



1



2



3

1. Centrale Thermique Minière de l'Est de Charleroi (Cetec) à Farcennes.

2. Parc à charbon de la centrale électrique Intersambre.

3. Wagons autodéchargeurs d'Intercom.